

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni le 1^{er} avril 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 16

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale et Vice-présidente déléguée du CCAS,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

ABSENTE EXCUSÉE : 1

- Madame Michèle FAURE, Personne qualifiée, pouvoir donné à Madame DECOISY Dominique

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

EHPAD : ADHESION 2025 A LA FNADEPA 56

Association de loi 1901 créée en 1985, la FNADEPA est une Fédération nationale professionnelle qui regroupe des directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées. Elle est la tête de pont d'un réseau de plus d'un millier de professionnels de terrain, rassemblés en associations départementales et régionales. Elle fédère les directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées issus des 5 statuts (Fonction publique hospitalière, Fonction publique d'Etat, Fonction publique territoriale, Secteur associatif, Secteur privé commercial).

Afin d'être au plus près des décideurs régionaux tel que l'ARS Bretagne, les 4 FNADEPA départementales de Bretagne se sont associées pour constituer une FNADEPA régionale.

L'adhésion s'effectue auprès de l'association départementale FNADEPA 56 dont l'assemblée générale a maintenu pour 2025 les mêmes tarifs que 2024 à savoir 9,10 € par lit pour le tarif national auquel il faut rajouter 0,50 € par lit pour le tarif départemental.

Ces tarifs font un total de 9,60 € par lit (9,50 € en 2023 - 9,40 € en 2022) soit une adhésion 2025 à hauteur de 624 € pour les 65 places de l'EHPAD Stêr glas.

Vu La loi ASV d'adaptation de la société au vieillissement en date du 30 décembre 2015,

Vu la circulaire N° DGCS/SD5C/DSS/CNSA/2016/126 du 22 avril 2016 relative aux orientations de l'exercice 2016 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées,

Vu les tarifs votés en Assemblée générale par la FNADEPA 56,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de l'EHPAD Stêr Glas, représentée par sa directrice à la FNADEPA régionale de Bretagne et à la FNADEPA du Morbihan au titre de l'année 2025,
- **DE DIRE** que la dépense à hauteur de 624 € sera inscrite au Budget de l'EHPAD, au compte 6184.

Pour la Présidente
et par délégation,
la vice-Présidente du CCAS
Nadia SOUFFEY

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente du C. C. A. S.,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr